

Dossier de presse

Angers, le 1^{er} septembre 2025

Éducation

42 300 élèves vont faire leur rentrée cette semaine dans les collèges de Maine-et-Loire



© Bertrand Béchard pour le Département de Maine-et-Loire

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Trois questions à Florence Dabin, Présidente du Département..... | 3 |
| La rentrée des collèges 2025 | 5 |
| Les effectifs de cette rentrée 2025 – 2026 | 5 |
| Accompagnement des collèges..... | 5 |
| Le transport des élèves en situation de handicap..... | 5 |
| Le plan numérique | 6 |
| Le soutien à l’enseignement privé..... | 6 |
| Les chiffres clés | 7 |
| Les collèges publics, un patrimoine à entretenir..... | 8 |
| Les opérations immobilières | 8 |
| Les travaux réalisés | 12 |
| Travaux programmés..... | 12 |
| Accessibilité | 13 |
| Sécurité..... | 13 |
| Des travaux tout l’été dans les collèges | 13 |
| Le plan de maîtrise des énergies | 14 |
| La renaturation des cours de récréation..... | 15 |
| Une restauration scolaire de qualité, une priorité..... | 16 |
| Des actions éducatives variées..... | 19 |

Trois questions à Florence Dabin, Présidente du Département



Depuis juillet 2021, date de votre arrivée à la tête du Département, le secteur de l'éducation est clairement identifié comme un marqueur fondamental de votre mandat. Qu'est-ce qui explique cette volonté de mettre en avant cette thématique ?

« Depuis 2021, les élus et les agents du Département sont effectivement mobilisés au quotidien pour accompagner les collégiens dans leur épanouissement et leur projet pédagogique. Nous sommes en effet dans une période charnière de leur vie où pour bon nombre d'entre eux, nous avons la responsabilité de les aider à franchir cette étape, afin de les amener à devenir de futurs citoyens à part entière. Cela se fait bien évidemment en collaboration avec les services de l'Éducation nationale. Notre rôle consiste notamment à mettre à leur disposition des locaux de qualité pour que leurs conditions d'apprentissage soient optimales. Nous travaillons également par exemple sur des programmes de prévention du harcèlement scolaire, pour que ce passage au collège soit le plus serein possible. Nous soutenons également les sports scolaires et d'excellence par l'intermédiaire de classes spécialisées. Enfin, nous proposons par ailleurs des modules de découverte qui les amènent par exemple à se rendre à Brest, pour y rencontrer les sous-marinières du Triomphant ! De 2022 à 2024, nous avons ainsi consacré près de 150 millions d'euros au secteur de l'éducation. Ce chiffre est pour moi une traduction très concrète de notre volonté politique. »

C'est donc le projet éducatif que vous accompagnez et que vous valorisez ?

« Qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé, les élèves ont besoin, je le crois profondément, de donner du sens à leurs études. Nous avons par exemple soutenu des élèves du Lycée Wresinski à Angers qui ont transformé une remorque de camion frigorifique en hébergement d'urgence pour des jeunes en difficulté. C'est un formidable projet pour les élèves parce qu'ils ont acquis des savoir-faire à cette occasion tout en rendant un réel service à d'autres jeunes. Nous sommes là sur quelque chose de très pratique, qui est une bonne illustration à mon sens, de cette ambition que nous avons pour les jeunes de ce département. »

Cette dynamique que vous portez avec vos collègues élus de la majorité va donc se poursuivre jusqu'à la fin du mandat, malgré un contexte budgétaire contraint, avec une hausse des dépenses et une diminution des recettes du Département ?

« Lorsque vous êtes à la tête d'une collectivité, vous devez dégager des priorités, qui plus est dans un environnement tendu sur le plan financier. C'est selon moi la seule attitude responsable pour éviter d'hypothéquer l'avenir des habitants de ce territoire. Alors oui, nous avons fait des choix forts en faveur en particulier de la protection de l'enfance et de l'éducation. Ces choix, je les assume complètement car je suis persuadée qu'ils sont le seul chemin pour transmettre à ces jeunes les acquis et les outils leur permettant d'affronter un monde qui s'annonce de plus en plus complexe à appréhender. »



© Christophe Martin

« Le Département et ses acteurs, élus et personnels du service Éducation, a pour ambition de permettre à notre jeunesse d'avoir un regard ouvert sur le monde et sur la société qui les entoure.

Notre accompagnement matériel et nos propositions éducatives visent à les impliquer, les valoriser, développer leur sens civique et leur faire découvrir les valeurs de l'engagement. Et ce, dans ces beaux lieux d'apprentissage que sont nos collèges où l'éducation globale vise à former les jeunes de demain. »

Régine Brichet, Vice-présidente du Département, en charge de la Réussite éducative et sportive

La rentrée des collèges 2025

Les effectifs de cette rentrée 2025 – 2026

42 306 collégiens font leur rentrée.

Collèges publics : **21 587 élèves**¹
21 603 élèves en 2024 – 2025

Collèges privés : **20 719 élèves**²
21 015 élèves en 2024 – 2025

Accompagnement des collèges

En 2025, les dépenses du Département en faveur de l'éducation devraient atteindre 44,8 M€ (vote du budget primitif) contre 42 M€ en 2024. La collectivité a maintenu son effort d'investissement en direction des collèges : 14 M€ ont ainsi été consacrés aux travaux et près de 2,1 M€ aux équipements mobiliers et informatiques des collèges publics.

S'agissant du fonctionnement, le Département verse, chaque année, aux collèges une dotation annuelle qui s'élève à 21,2 M€ en 2025, tous collèges confondus.

Le Département rembourse également à tous les établissements la location des équipements sportifs nécessaires aux cours d'éducation physique et sportive. 1,9 M sont prévus en 2025 pour ce dispositif.

Enfin, environ 550 agents du Département (cuisiniers, agents d'entretien, d'accueil et de maintenance), tous statuts confondus (titulaires, non titulaires, stagiaires, contrats aidés), œuvrent chaque jour pour offrir une restauration saine et équilibrée ainsi qu'un cadre de travail harmonieux aux élèves.

Le transport des élèves en situation de handicap

Le Département assume la charge du transport des élèves en situation de handicap³. À ce titre, ce sont 896 élèves qui bénéficient de ce service pour cette année scolaire grâce à la mise en place de 242 circuits spécifiques et au versement 162 allocations. **Ces circuits dédiés représentent une dépense de près de 3,8 M€.**

¹ Chiffres Éducation nationale, juillet 2025

² Chiffres de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, juin 2025

³ <https://www.mda.maine-et-loire.fr/personnes-handicapees/moins-de-20-ans/transport-scolaire-des-eleves-et-etudiants-handicapes>

Le plan numérique

Le plan numérique 2017 – 2024 s'est achevé, en atteignant tous ses objectifs. Afin de garantir des connexions internet conformes aux besoins pédagogiques, **la fibre optique a été déployée dans tous les collèges** et toutes les bornes Wifi ont été activées à la fin de l'année 2024.

Tous les élèves accèdent dans les collèges à du matériel informatique régulièrement maintenu et disposent d'un environnement numérique de travail (e-Lyco) dont la première version a été déployée en septembre 2024. Cet outil va continuer à évoluer régulièrement.

Dans le nouveau plan numérique 2025 – 2030, le Département maintient les équipements numériques en place, mais aussi facilite l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers et accompagne les parents des élèves dans les usages du numérique.

Les collèges privés disposent d'une aide à l'investissement du matériel informatique à hauteur de l'investissement dans les collèges publics.

Numérique raisonné à l'école : expérimentations

Le Département a soutenu une des expérimentations de pause numérique au collège Anjou Bretagne (Saint-Florent-le-Vieil) en achetant des pochettes permettant aux élèves d'y enfermer leur téléphone portable (2 592 € TTC). Trois interventions sur l'usage du numérique auprès des parents lors des réunions de rentrée 2025-2026 seront organisées. Le Département interviendra également sur l'usage du numérique auprès des élèves et de leurs parents au collège Pierre Mendès France (Saumur) en décembre 2025 en cohérence avec le Plan numérique des collèges.

Le Département n'a pas de volonté de généraliser le dispositif de pause numérique car il doit répondre à des besoins spécifiques identifiés pour chaque établissement.

Le soutien à l'enseignement privé

Soutien financier

Conformément à la loi, le Département prend en charge les dépenses de fonctionnement des 42 collèges privés sous contrat dans les mêmes conditions que celles des collèges publics. À ce titre, deux forfaits correspondant aux charges de fonctionnement et aux dépenses des personnels non enseignants afférentes à l'externat sont alloués aux collèges privés.

Ainsi pour 2025 :

- **6 895 500 € ont été inscrits au titre du forfait externat « matériel »,**
- **8 438 000 € ont été inscrits pour le forfait externat « personnel ».**

S'ajoutent à cela des aides complémentaires pour les équipements sportifs, les équipements numériques et les actions pédagogiques et les accompagnements des parents des élèves dans les usages du numérique.

Aides au financement des projets immobiliers des collèges privés

Depuis 2021, le Département aide à l'investissement pour les collèges privés (dite « loi Falloux »), en tout lieu du territoire, quel que soit son établissement d'appartenance. L'aide annuelle se monte à 400 000 € pour l'année 2025. Treize établissements ont ainsi bénéficié d'une subvention cette année.

Les dossiers proposés font l'objet d'une instruction croisée avec les services diocésains, en tenant compte des règles fixées pour encadrer les financements départementaux. En effet, ces aides visent à financer des travaux répondant à des obligations réglementaires (rénovation énergétique, accessibilité, sécurité) ou permettant le réaménagement des infrastructures numériques, ainsi que le développement de projets pédagogiques innovants.

Les chiffres clés

- 50 collèges publics et 42 collèges privés sous contrat.
- 42 306 collégiens, à 51% dans le public et 49% dans le privé.
- Un budget global de 44,8 M€ consacré par le Département aux collèges publics et privés
- Un parc de 7 000 ordinateurs installés et maintenus dans les collèges publics par les services du Département.
- Une aide à l'investissement d'achat de matériel informatique pédagogique aux collèges privés à hauteur des investissements réalisés dans les collèges publics.
- 550 agents départementaux interviennent pour le ménage et la restauration scolaire dans les collèges publics.
- 60 agents de maintenance réalisent 10 200 interventions de dépannage par an dans les collèges publics (base 2023 – 2024) pour un budget d'investissement et de fonctionnement de 722 840 € TTC.
- 2,3 M de repas produits par les collèges publics chaque année.
- 48 restaurations collectives en régie (cuisine sur site) dans les collèges publics dont une cuisine centrale à Angers (collège Félix Landreau) qui dessert trois autres collèges.
- 5 collèges publics fournissent des repas à des écoles.
- 82 % de collégiens sont demi-pensionnaires.
- 40 % de produits locaux utilisés pour la préparation des repas dans les restaurants scolaires publics.
- Aide à la restauration pour les familles : 200 000 € alloués par le Département en 2025. pour 4 482 bénéficiaires (3240 élèves des établissements publics et 1 242 élèves des établissements privés).

Les collèges publics, un patrimoine à entretenir

Les opérations immobilières

Cinq opérations sur des collèges sont actuellement en cours pour un montant cumulé d'investissement de 56 M€. Ces opérations et leurs états d'avancement sont les suivants :

Collège Les Fontaines (Thouarcé)

Extension pérenne en remplacement de préfabriqués existants (2,14 M€).

Les locaux ont été mis à disposition de l'établissement en fin d'année 2024 ; la livraison des nouveaux espaces de la cour a été effectuée au printemps 2025.



Collège Jean Lurçat (Angers)

Reconstruction de la demi-pension, de la vie scolaire et restructuration des accès (13,5 M€).



© CRR Architecture



© CRR Architecture

Démarrage du chantier en juillet 2025 – Durée totale 32 mois (livraison février 2028).

Réalisation des travaux en plusieurs phases :

- Phase 1 : construction du bâtiment neuf intégrant la future entrée de la cité scolaire, la demi-pension, la salle polyvalente, le pôle Intendance et quelques salles de classe
- Phase 2 : restructuration du bâtiment A, actuellement la Maison des Solidarités temporaires, en 4 logements de fonctions.
- Phase 3 : restructuration et extension du bâtiment D comprenant l'administration de la cité scolaire, la salle des professeurs Lycée et en extension le pôle Maintenance + restructuration et extension du bâtiment F comprenant la salle des professeurs Collège, l'infirmerie, la vie scolaire Collège, la salle de permanence et en extension, le CDI et le foyer des collégiens
- Phase 4 : démolition des bâtiments B et C, qui accueille actuellement la demi-pension, le pôle Maintenance, le pôle Intendance, l'infirmerie et des logements de fonction
- Phase 5 : construction du préau des lycéens, en extension du pôle Maintenance et aménagements des extérieurs

Derrière ce projet, trois collectivités mobilisées :

Trois collectivités financent ce projet d'un montant global de 13,5 M€ : Région Pays de la Loire : 7,76 M€, Département de Maine-et-Loire : 4,72 M€, Ville d'Angers : 1,02 M€.

Collège public de Beaupréau-en-Mauges

Construction nouveau collège avec concertation citoyenne (16,4 M €).

- En cours : études de conception, demande de Permis de Construire déposée en septembre 2024
- **2026 : démarrage des travaux pour une ouverture en septembre 2028**



© Atelier Loyer

Collège Saint-Exupéry (Chalonnnes-sur-Loire)

Réalisation d'un pôle technologie : bâtiments modulaires, préfabrication hors site puis pose des modules sur site, réfection de l'étanchéité et sécurisation des toitures, pose de 220 m² de panneaux photovoltaïques, sécurisation des accès aux collèges (1,3 M€).

En cours : études de conception avant lancement des travaux (fabrication en atelier et mise en place sur site).

Livraison : avril 2026



Image du futur pôle technologique

Collège Joachim du Bellay (Cholet)

Rénovation thermique, rénovation intérieure partielle et renaturation (11,7 M€).

- En cours : études de conception niveau Avant-Projet Définitif (APD)
- Travaux : juin 2026 – janvier 2028
- Démarrage à l'été 2025 d'une première phase de travaux de confortement structurel anticipant les travaux de rénovation.



© Cabinet Nomade

Les travaux réalisés

De nombreux travaux d'investissement ont été réalisés ou sont prévus dans les collèges en 2025 au titre de la sécurité, de la pérennité du patrimoine ou encore des adaptations fonctionnelles.

Un budget de l'ordre de 3,77 millions d'euros est consacré à ces travaux.

Travaux programmés

Seize opérations de travaux sont programmées. En voici quelques exemples :

- Collège République (Cholet)
Remplacement de l'ascenseur (47 868 €)
- Collège Philippe Cousteau (Ombree d'Anjou)
Agrandissement des vestiaires et lingerie de la demi-pension (69 489 €)
- Collège François Villon (Ponts-de-Cé)
Réfection de la toiture de la demi-pension et rénovation intérieure (137 328 €)
- Collège Jean Racine à (Saint Georges-sur-Loire)
Travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de la demi-pension (213 528 €)
- Collège François Rabelais (Angers)
Mise à niveau / remplacement des systèmes de sécurité incendie (58 162 €)
- Collège Val d'Oudon (Lion d'Angers)
Mise à niveau / remplacement des systèmes de sécurité incendie (70 932 €)
- Collège Pont de Moine (Sèvremoine)
Mise à niveau / remplacement des systèmes de sécurité incendie (25 295 €)
- Collège Calypso (Montreuil-Bellay)
Réfection de l'étanchéité de la toiture de la demi-pension (390 554 €)

Accessibilité

La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les collèges est en cours de finalisation en 2025.

Voici les deux derniers collèges traités cette année :

- Collège Jean Vilar à Angers
Travaux de mise en accessibilité, dont création d'un ascenseur PMR – Personne à Mobilité Réduite (352 043 €)
- Collège Joachim du Bellay à Cholet
Remplacement de l'ascenseur PMR – Personne à Mobilité Réduite (63 114 €)

Sécurité

L'exécution de travaux relatifs à la sûreté des collèges s'est poursuivie : pose de clôtures, portails et portillons, réfection d'interphonie, sonorisation PPMS, etc. Quelques exemples significatifs de travaux engagés cette année :

- Collège François Rabelais
Travaux de clôture – Réaménagement du parvis (160 677 €)
- Collège Anjou Bretagne (Saint-Florent-le-Vieil)
Remplacement centrale anti intrusion (7 236 €)
- Collège Georges Pompidou (Champtoceaux)
Modification du système PPMS – Plan Particulier de Mise en Sûreté (9 477 €)
Extension du système d'alarme anti-intrusion (6 905 €)
- Collège Jean Vilar (Angers)
Rehausse et réfection de clôture (6 122 €)

Des travaux tout l'été dans les collèges

Les agents de maintenance entretiennent les bâtiments de la collectivité tout au long de l'année. Ainsi, ils œuvrent également durant une partie des vacances scolaires.

Exemples de travaux :

- chantiers de relamping en LED (dix collèges cette année),
- rénovation d'une salle de restauration,
- rénovation de couloirs et cages d'escalier et entourages de fenêtres,
- rénovation de bureaux et CDI,
- rénovation partielle de sanitaires,
- pose de revêtement de sol,
- rénovation d'une salle de classe, d'un local EPS.

Le plan de maîtrise des énergies

Le Département a engagé un plan de maîtrise des énergies ambitieux sur la période 2022-2028. Ce plan comporte trois volets :

- la maîtrise des consommations d'énergie,
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre,
- l'optimisation des dépenses.

Dès 2022, de nombreuses actions ont été engagées, nouvelles pour certaines, et dans la continuité d'actions engagées par le passé pour d'autres.

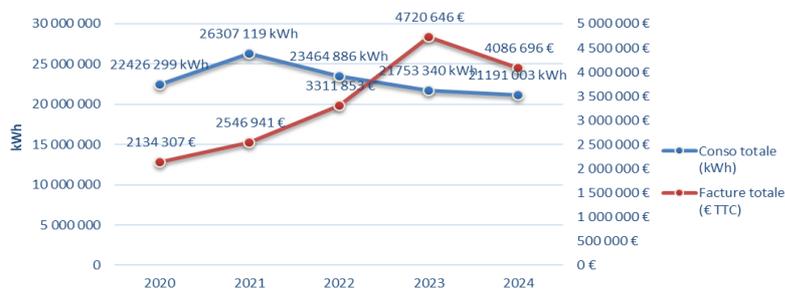
En 2025, en raison d'un contexte budgétaire contraint, le rythme des investissements a ralenti (1,5 M€ en 2025, 6,1 M€ en 2024, 5,6 M€ en 2023, 4,5 M€ en 2022), ce qui n'a pas empêché la poursuite de nombreuses actions d'amélioration énergétique. Parmi celles-ci, on retrouve les actions de sobriété énergétique (guide de sobriété ; sobriété sur le patrimoine départemental hors collèges, inscription de 5 collèges dans le Défi Class'énergie), mais également des actions sur les systèmes et sur les enveloppes des bâtiments.

C'est ainsi que **l'étanchéité, l'isolation et la verrière du collège David d'Angers ont fait l'objet d'une réfection à l'été, suite au remplacement des menuiseries en 2024**. Plusieurs opérations de réhabilitation thermique sont engagées.

Enfin, le Département a défini les bases de sa stratégie de déploiement des installations solaires photovoltaïques. De premières installations vont voir le jour sur l'année 2025, notamment la toiture du collège Saint-Exupéry à Chalonnes-sur-Loire⁴.

Les effets des actions conduites ces dernières années font l'objet d'un suivi détaillé. Depuis 2021, les consommations sont en baisse. Elles sont même en deçà du niveau de 2020 qui était une année de faible consommation en raison des confinements sanitaires.

Dans le même temps, le montant des factures n'a fait qu'augmenter jusqu'en 2023. Cela s'explique par une forte hausse des prix de l'électricité et du gaz en 2022 et de manière plus marquée en 2023. En 2024, les baisses des tarifs du gaz et de l'électricité ont entraîné une diminution du montant total des factures. Cette tendance baissière s'observe encore pour l'année 2025.



Consommations d'énergie et dépenses des 50 collèges publics du département sur la période 2020/2024

⁴ Voir page 3.

La renaturation des cours de récréation

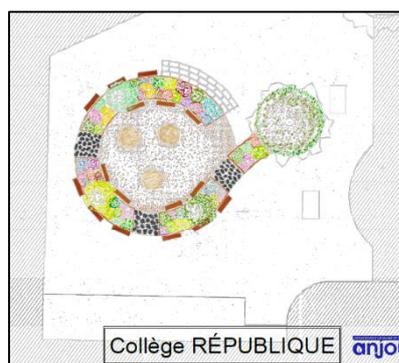
Le Département conduit depuis plusieurs années des projets de renaturation des cours de récréation des collèges. Il s'agit d'une action prioritaire du [programme Anjou 2030](#).

Par cette démarche, les objectifs suivants sont visés :

- développer la biodiversité,
- améliorer le bien-être des collégiens et apaiser les cours,
- créer des îlots de fraîcheur,
- améliorer l'intégration des eaux pluviales (perméabilisation des sols),
- développer de nouveaux espaces et de nouveaux usages des cours,
- améliorer la fonctionnalité de la cour et permettre un meilleur partage des espaces entre les collégiens et les collégiennes,
- améliorer l'image et l'attractivité des établissements.

Ainsi, chaque année, plusieurs projets de ce type sont conduits. En cette année 2025, les principaux aménagements sont les suivants :

- Collège Jean Racine (Saint-Georges-sur-Loire) :
Renaturation et réaménagement de la cour (200 000 €). La maîtrise d'œuvre du projet est réalisée par Arts des Villes et des Champs. Les travaux sont réalisés à l'été 2025 et les plantations en fin d'année.
- Collège République (Cholet) :
Renaturation et réaménagement de la cour (120 000 €). Le Département est maître d'œuvre. Les travaux sont réalisés à l'été 2025 et les plantations en fin d'année.



Une restauration scolaire de qualité, une priorité

Le plus grand restaurant du Département

Le Département de Maine-et-Loire, en charge du bon fonctionnement des collèges, apporte une attention toute particulière à l'équilibre nutritionnel, la sécurité alimentaire, l'éducation au goût et la santé des élèves.

C'est ainsi qu'il a fait le choix d'une production de proximité en régie, dès le début des années 1990, sans jamais y renoncer. **Les quelques 2,3 millions de repas servis par an au sein des collèges publics de Maine-et-Loire sont ainsi exclusivement préparés par des professionnels départementaux compétents et régulièrement formés, en privilégiant l'achat d'aliments non transformés.**



© Philippe Noisette

Le choix des produits frais

Depuis de nombreuses années, le Département encourage l'élaboration de plats à base de produits frais et de saison, en mettant en place une politique d'achats privilégiant l'approvisionnement local et, dans la mesure du possible, bio. Les collèges sont dotés d'un logiciel permettant la traçabilité des produits locaux et bios utilisés en cuisine.

La notion de denrée « locale » a été définie par le Département comme un achat effectué auprès d'un producteur situé dans le département de Maine-et-Loire, dans les autres départements des Pays de la Loire, ou provenant des Deux-Sèvres, de la Vienne ou de l'Indre-et-Loire.

Le Département s'est associé à la Chambre d'agriculture et à l'Association des Maires de Maine-et-Loire pour mettre en place le Réseau local Anjou, concrétisant ainsi un projet commun de promotion des denrées de proximité au sein des restaurations collectives, afin notamment de garantir à tous les élèves une qualité des plats proposés.

Des contrôles très fréquents

Parallèlement, le Département a toujours eu le souci d'assurer la maîtrise sanitaire des préparations culinaires. Aussi, afin de garantir la sécurité alimentaire et d'apporter aux usagers des produits et services de qualité, des règles d'hygiène strictes sont respectées et contrôlées régulièrement par le laboratoire Inovalys, missionné par le Département pour réaliser des audits et inspections dans les cuisines des collèges.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

De plus, un travail de lutte contre le gaspillage alimentaire est en œuvre, avec notamment une sensibilisation des collégiens au respect de la nourriture. La gestion des bio-déchets, encadrée désormais par la loi du 1^{er} janvier 2024, constitue en outre un enjeu important dont s'est saisi la collectivité. **À ce jour, 54 grammes de déchets sont comptabilisés par plateau dans les collèges publics de Maine-et-Loire, quand la moyenne nationale est à environ 100 grammes.**⁵

Une qualité accessible

Enfin, le Département de Maine-et-Loire complète les bourses nationales par une aide à la restauration pour les familles boursières aux taux 1 et 2 :

- 50 € par an pour les élèves boursiers au taux 1,
- 30 € par an pour les élèves boursiers au taux 2.

Pour l'année 2025, une enveloppe de 185 000 € a été déduite des factures de restauration des familles de 4 199 collégiens, scolarisés dans les collèges publics et privés.

Innovation : avec ces communes, des ressources optimisées

Dans un souci d'optimisation des infrastructures publiques, le Département s'est associé avec les communes de Sèvremoine, Montreuil-Bellay, Mauges-sur-Loire, Seiches-sur-le-Loir et Étriché pour que les collèges Le Pont de Moine, Calypso, Anjou-Bretagne, Vallée du Loir et

⁵ Source ADEME : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/7619-le-gaspillage-alimentaire-dans-la-restauration-collective.html>

Jacques Prévert assurent la préparation des repas pour les élèves des écoles élémentaires communales.

Dans ce cadre, les accords s'articulent autour de deux éléments :

- la commune met des agents à disposition des collèges,
- les collèges mettent à disposition de la commune des locaux et des équipements,
- le Département contribue aux salaires,
- chaque commune paie une redevance au Département d'un commun accord.

Les équipements de cuisine

Afin de renouveler les équipements et d'acquérir de nouveaux équipements pour accompagner les chefs de cuisine dans leurs nouvelles pratiques, des achats sont réalisés chaque année. Ils concernent des équipements de chaud (fours, sauteuses, friteuses, armoires de maintien au chaud), de froid (cellules de refroidissement principalement) et de lavages (laves-batterie, lave-vaisselle). Certaines opérations spécifiques comme le réaménagement d'une plonge ou le remplacement d'une ligne de self peuvent également être réalisées. Un budget de 900 000 euros y est consacré en 2025.

À l'été 2025 :

- les fours vapeur ont été remplacés dans les collèges Molière (Beaufort-en-Anjou), Calypso (Montreuil-Bellay) et Paul Eluard (Genes) pour un montant de 54 000 € ;
- travaux sur les équipements de froid dans huit collèges pour 247 000 € ;
- remplacement de tout ou partie des lignes de self aux collèges Jean Rostand (Trélazé) et Georges Gironde (Segré) pour 72 000 €.

En outre, les plonges seront intégralement réaménagées au collège Georges Clémenceau (Cholet) pour un montant de 195 000 € et au collège La Venaiserie (Saint-Barthélémy-d'Anjou) pour un montant de 295 000 €.

Des actions éducatives variées



Enrichie chaque année scolaire pour les collégiens et enseignants, l'offre éducative contribue à préparer les collégiens d'aujourd'hui à être des citoyens responsables et conscients des grands enjeux de société.

Trois thématiques sont au cœur de [l'offre éducative pour la rentrée scolaire 2025](#) :

- renforcer les compétences des collégiens face au (cyber)harcèlement scolaire ;
- cultiver l'esprit d'ouverture ;
- promouvoir une offre culturelle et patrimoniale sur le territoire.

Cela représente plus de 20 actions éducatives pour 400 classes, soit 11 500 collégiens. Pour la quatrième année, le Département fait une priorité des actions de prévention et de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement. Le programme sur **l'utilisation des réseaux sociaux** est renforcé, abordant les thèmes de la bonne utilisation des réseaux, de la désinformation, de l'IA, de la modération.

Le Département complète son offre en 2025 avec [une journée exceptionnelle au festival d'Anjou](#). Pour cette première édition, 27 classes seront sélectionnées.

L'inscription est entièrement gratuite et la prise en charge des transports permet un accès équitable à tous les collèges du territoire. Le Département mobilise un budget de près de 250 000 € pour l'offre éducative pour l'année scolaire 2025 – 2026.

La lutte contre la précarité menstruelle au collège

Depuis 2021, le Département s'est investi dans cette action en faveur des jeunes filles au collège. Le choix s'est porté vers la distribution de protections menstruelles réutilisables pour agir concrètement sur les aspects économiques et écologiques.

Unanimement apprécié, ce dispositif est renouvelé et étendu, il permettra cette année de compléter les stocks dans 30 collèges demandeurs et d'équiper deux nouveaux collèges. Les deux tiers des collèges du département ont bénéficié de ce dispositif en quatre ans, pour un coût annuel de 25 000 €.

Les Cadets de la Sécurité civile, un programme de formation de futurs sapeurs-pompiers volontaires



© Philippe Noisette pour le Département de Maine-et-Loire

Le Département s'associe avec le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour cette initiation très complète aux premiers secours.

Ce projet sert plusieurs objectifs :

- Découvrir l'organisation des secours en France ;
- Sensibiliser à la sécurité incendie au sein de l'établissement ;
- Former au PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).

Ce dispositif propose des temps pendant le temps scolaire mais surtout en dehors du temps scolaire ce qui nécessite un engagement personnel du jeune et sa famille.

La formation des cadets de la sécurité comprend :

- une visite d'un centre de secours ;
- la présentation de l'organisation des secours en France ;
- la présentation des missions des sapeurs-pompiers ;
- une sensibilisation à la sécurité incendie au sein de l'établissement ;
- une visite de l'école départementale d'incendie et de secours de Maine-et-Loire ;
- la participation à un exercice incendie organisé par le collège ;
- la formation au PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).

À l'issue, une attestation de formation « cadets de la sécurité civile » sera remise aux élèves avec le diplôme de PSC1.

Contact presse :

Fabrice Gasdon

f.gasdon@maine-et-loire.fr

Tél. : 02 41 81 48 12 / 06 07 37 85 18

Tous les communiqués et dossiers à retrouver
sur l'Espace Presse du Département

